

Récapitulatif pour le Conseil d'École

Le directeur ou la directrice de l'école est garant ou garante de l'ordre du jour du Conseil d'École. Le Conseil d'École est légitime pour traiter des questions liées à l'organisation scolaire et émettre des avis sur l'actualité éducative.

Tout ou toute membre du Conseil d'École peut présenter une motion dès lors qu'il s'agit d'un point à l'ordre du jour ou d'un point ajouté à l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle cette motion doit être vue avec le directeur ou la directrice de l'école pour être mise à l'ordre du jour.

Une fois vu avec la direction, la motion pourra être présentée et discutée en Conseil d'Ecole.

Motion présentée en Conseil d'École

"Le Conseil d'école soutien les actions des parents d'élèves de la ville pour de meilleures conditions d'accueil des enfants en Maternelle par l'amélioration des conditions de travail des ATSEM et demande à la ville de Strasbourg d'apporter des solutions concrètes dès la rentrée prochaine. Le conseil d'école suivra de près les décisions prises par la ville ces prochaines semaines sur cette question et en particulier : l'augmentation significative du nombre d'ATSEM dans les écoles maternelles de la ville et dans les postes dédiés aux remplacement des absences."

Une fois la lecture faite en Conseil d'École, il est possible d'en discuter afin de faire des modifications ou des ajouts avant de procéder au vote pour valider ou non le texte définitif.

Modification ou ajouts :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL DES VOTES

Si la motion est acceptée, vous pouvez transférer le texte suivant par mail :

Madame, Monsieur,

Notre conseil d'école, attentif à l'actualité éducative strasbourgeoise a voté la motion suivante :

[indiquer le texte voté en Conseil d'école].

Les parents et le personnel éducatifs de l'école attendent vos nouvelles sur cette question importante.

En vous souhaitant bonne réception,

[ajoutez votre signature et votre école]

Vous pouvez contacter le maire Roland Ries : roland.ries@strasbourg.eu
et l'adjointe à l'éducation Françoise Buffet : francoise.buffet@strasbougr.eu
et mettre le collectif des parents de Strasbourg en copie : strasbourg.parents@gmail.com

L'objectif de cette motion est de faire comprendre à la ville que de nombreuses personnes observent les décisions qui seront prises pour forcer la ville à prendre des décisions...